Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **Bureau de la gestion des dotations et des compétences** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955** **Secrétariat général** **Service des ressources humaines** **Sous-direction mobilité, emplois,carrières** **Bureau de gestion des personnels enseignants, des personnels de la filière formation-recherche et des personnels sous statut d'emploi de l'enseignement**	**Note de service** **DGER/SDEDC/2015-277** **24/03/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
DGER/SDEDC/2015-246
Nombre d'annexes : 0

Objet : deuxième phase du mouvement des directeurs et directeurs adjoints d'EPLEFPA : additif à la note de service DGER/SDEDC/2015-246.

Destinataires d'exécution
Administration centrale (DGER et SRH) DRAAF et DAAF CSRFD et CSFD Etablissements d'enseignement supérieur Etablissement public locaux d'enseignement agricole et lycées maritimes

Textes de référence : décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 modifié, relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture.

La présente note de service est un additif à la note de service DGER/SDEDC/2015-246 du 16/03/2015 relative à l'appel à candidature pour les postes de directeur et directeur adjoint d'EPLEFPA (deuxième phase) pour la rentrée scolaire 2015.

Cet additif ajoute un poste supplémentaire à ceux proposés par la note de service DGER/SDEDC/2015-246 précitée.

Toutes les autres dispositions demeurent inchangées par rapport aux dispositions de la note de service DGER/SDEDC/2015-246.

Il comporte les deux parties suivantes :

A - Dispositions générales ;
B - Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2013.

A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Rappel :
Les postes de direction sont des **postes à profil**. Par conséquent, les candidats **prennent obligatoirement contact** avec l'autorité académique où est situé le poste sollicité.

Les autres dispositions (personnels concernés, modalités et délais de candidature, modalités d'examen des demandes) demeurent inchangées par rapport à la note de service DGER/SDEDC/2015-246 du 16/03/2015 précitée.

B - POSTES PROPOSÉS AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015 - 2016

Directeur adjoint – formation initiale scolaire (D02)

Basse-Normandie

EPLEFPA Vire : poste susceptible d'être vacant
numéro de poste : LC5

Le sous-directeur des mobilités, des emplois et des carrières Michel GOMEZ	Le sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences Philippe CUCCURU